

# Communiqué

Le 10 avril 1995

N° 66

## LE CANADA DIRIGERA D'IMPORTANTES NÉGOCIATIONS SUR LE CONTRÔLE DES ARMES NUCLÉAIRES

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que les 37 États membres de la Conférence sur le désarmement tenue à Genève ont désigné le Canada pour présider les négociations multilatérales qui seront menées sous peu en vue de conclure un traité interdisant la production des matières fissiles (plutonium et uranium hautement enrichi) utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires. Ce traité est plus connu sous le nom de Convention de cessation.

« Le lancement de ces négociations sous la présidence du Canada constitue un grand pas en avant pour le programme de désarmement nucléaire. C'est en outre une étape décisive pour la réalisation de l'objectif que nous nous sommes fixé depuis longtemps en matière de politique étrangère. Nous en sommes redevables au leadership de l'ambassadeur canadien à la Conférence sur le désarmement, M. Gerald Shannon, coordonnateur spécial de la Convention au cours des 18 derniers mois », a déclaré M. Ouellet.

Une convention de cessation efficace et vérifiable interdirait aux pays non dotés d'armes nucléaires de se procurer illégalement des matières essentielles pour fabriquer de telles armes. De plus, une convention de ce type plafonnerait la production de matières fissiles dans les États dotés d'armes nucléaires.

L'amorce de ces négociations est un puissant stimulant à la veille de l'ouverture de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui se tiendra à New York du 17 avril au 12 mai.

Le Canada appuie résolument la prorogation indéfinie et inconditionnelle du TNP qui sous-tend les efforts déployés par la communauté internationale pour empêcher la dissémination des armes nucléaires.

Dès négociations ont également cours pour la signature d'un traité d'interdiction complète, générale et définitive des essais nucléaires.



« La reconduction indéfinie du TNP, combinée au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la Convention de cessation, serait une percée nette et concrète pour la réduction de la menace que constituent les capacités nucléaires et renforcerait sensiblement la sécurité mondiale et régionale », a ajouté le Ministre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874